

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18980**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Information et Communication Spécialité Journalisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CELSA - Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication	Université Paris Sorbonne Paris IV, Recteur de l'académie de Paris - Vice chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3136 - Journalistes, 3142 - Agences de presse, 3143 - Presse hebdomadaire régionale (Cadres et employés) Presse hebdomadaire parisienne (Employés) Presse périodique et/ou hebdomadaire (Employés)

Code(s) NSF :

321 Journalisme et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification peut déployer ses activités en télévision, radio, presse écrite et/ou en ligne dans le respect de la déontologie de la presse. Ses activités peuvent consister en :

- développer des réseaux (correspondants, pairs, sources, publics, réseaux sociaux...) ;
- rechercher des informations (documentaires, enquêtes, reportages, interviews...) ;
- vérifier des sources ;
- traiter et préparer des informations sur des supports écrits, audiovisuels et/ou web (hiérarchisation, mise en perspective, proposition de sujets et angles) ;
- participer à des conférences de rédaction ;
- rédiger, illustrer et mettre en forme pour des supports écrits et/ou en ligne ;
- réaliser des tournages, montages, présentations, commentaires pour des supports tv... ;
- réaliser des reportages, montages, présentations, commentaires pour des supports radios... ;
- réaliser du travail de desk et élaborer différents types de dépêches pour les agences de presse ;
- assurer le secrétariat de rédaction et d'édition ;
- utiliser des outils de traitement et présentation de l'information (logiciels de traitement de texte, de l'image et du son) ;
- conduire des projets éditoriaux ;
- travailler en équipe et manager des équipes.

Le titulaire de la certification exerce ces activités en mobilisant différentes compétences. Il ou elle est capable de :

- maîtriser le suivi de l'actualité et l'analyse critique ;
- identifier et hiérarchiser les enjeux de l'actualité ;
- mettre en perspective les problématiques et les questions d'actualité et suivre les grands dossiers ;
- élaborer des dossiers thématiques ;
- respecter la ligne éditoriale ;
- maîtriser la situation et les techniques d'entretien ;
- maîtriser les différentes techniques d'écriture en fonction des supports ;
- maîtriser les techniques de fabrication et de diffusion (chemin de fer, editing, iconographie, titraille...) ;
- maîtriser les différents outils nécessaires à la production et à la diffusion de l'information (radio, télévision, presse écrite, web, pure player...) ;
- maîtriser les logiciels numériques et les plateformes sociales et digitales ;
- connaître le droit de la presse et des médias, le droit à l'image, les règles déontologiques et les instances de régulation de la profession ;
- confronter les pratiques professionnelles aux règles de l'éthique professionnelle ;
- travailler en équipe ;
- maîtriser une ou de deux langues vivantes dont l'anglais pour rédiger et mener des interviews.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Presse quotidienne nationale, presse quotidienne régionale, presse spécialisée, agences de presse.

Chaînes de télévision publiques et privées, chaînes de télévision d'information en continu, sociétés de production audiovisuelle.

Chaînes de radio publiques et privées, généralistes ou thématiques.

Sites internet, adossés aux médias traditionnels ou pure players, plateformes d'information.

Journaliste-rédacteur ; Journaliste reporter d'image ; Journaliste spécialisé ; Journaliste de données ; Responsable de plateforme digitale ; Grand reporter ; Journaliste correspondant(e) à l'étranger ; Secrétaire de rédaction ; Rédacteur(ice) en chef

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

M1404 : Management et gestion d'enquêtes

E1104 : Conception de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette spécialité de Master se déroule sur 2 ans en formation initiale et apprentissage, et sur 1 an en formation continue. Elle se compose d'Unités d'Enseignement réparties en 4 semestres, portant sur les éléments suivants :

En MASTER 1ère année (en formation classique) :

UE1 : Information et médias (15 ECTS)

UE2 : Initiation aux pratiques professionnelles (15 ECTS)

UE3 : Ouverture internationale (15 ECTS)

UE4 : Ateliers professionnels et mémoire (15 ECTS)

En MASTER 2ème année (en formation classique ou apprentissage) :

UE1 : L'entreprise de presse, le droit, la déontologie (10 ECTS)

UE2 : Approfondissement des pratiques professionnelles (20 ECTS)

UE3 : Ouverture internationale et langues vivantes (10 ECTS)

UE4 : Préparation du mémoire professionnel de fin d'étude (20 ECTS) La langue utilisée pour l'enseignement et les examens est le français.

Le Master est composé de 6 blocs de compétences décrits ci-dessous. Si le candidat(e) souhaite obtenir la certification, il devra satisfaire ces deux conditions : examen écrit d'anglais (niveau A2 minimum) et soutenance d'un mémoire de recherche appliquée.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 18980 - Construire et développer son esprit critique	Descriptif : Identifier, comparer et hiérarchiser les enjeux de l'actualité Mettre en perspective les problématiques et les questions d'actualité et suivre les grands dossiers Construire un dispositif de veille Modalités d'évaluation : Evaluations intermédiaires et continues sous la forme d'exercices et/ou d'études de cas dont la finalité est d'évaluer les acquis théoriques tout au long du parcours. Réalisation d'une analyse critique sur les enjeux de l'actualité dans le cadre de la problématique choisie par le candidat et faisant l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 18980 - Ecrire pour le Print	Descriptif : Maitriser les outils nécessaires à la production de supports écrits (X press) Traiter et préparer des informations sur des supports écrits (hiérarchisation, mise en perspective, proposition de sujets et angles) Appliquer les techniques de mise en page Appliquer les techniques de fabrication et de diffusion (chemin de fer, editing, iconographie, titraill... Modalités d'évaluation : Evaluations intermédiaires et continues sous la forme d'exercices et/ou d'études de cas dont la finalité est d'évaluer les acquis théoriques tout au long du parcours. Conception d'un document d'écriture en tenant compte des supports, des techniques de fabrication. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 18980 - Ecrire pour la radio	Descriptif : Maitriser les outils nécessaires à la production d'émissions radiophoniques Traiter et préparer des informations pour la radio, (hiérarchisation, mise en perspective, proposition de sujets et angles) Effectuer le mixage Réaliser des reportages, montages, présentations, commentaires pour des supports radios... Présenter des flashes et des journaux Modalités d'évaluation : Evaluations intermédiaires et continues sous la forme d'exercices et/ou d'études de cas dont la finalité est d'évaluer les acquis théoriques tout au long du parcours. Réalisation de reportages. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 18980 - Ecrire pour la TV	Descriptif : Maîtriser les différents outils nécessaires à la production et à la diffusion de l'information sur des chaînes de télévision Traiter et préparer des informations sur des supports audiovisuels (hiérarchisation, mise en perspective, proposition de sujets et angles) Réaliser des tournages, montages, présentations, commentaires pour des supports tv... Modalités d'évaluation : Evaluations intermédiaires et continues sous la forme d'exercices et/ou d'études de cas dont la finalité est d'évaluer les acquis théoriques tout au long du parcours. Réalisation d'un reportage sur un support audiovisuel Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 18980 - Ecrire pour le digital	Descriptif : Utiliser les logiciels numériques et les plateformes sociales et digitales Maîtriser les différents outils nécessaires à la production et à la diffusion de l'information web, pure player Traiter et préparer des informations sur des supports web (hiérarchisation, mise en perspective, proposition de sujets et angles) Rédiger, illustrer et mettre en forme pour des supports en ligne Modalités d'évaluation : Evaluations intermédiaires et continues sous la forme d'exercices et/ou d'études de cas dont la finalité est d'évaluer les acquis théoriques tout au long du parcours. Conception d'une production numérique. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 18980 - Caractériser les médias et leur environnement et s'y inscrire	Descriptif : Développer des réseaux (correspondants, pairs, sources, publics, réseaux sociaux...) Confronter les pratiques professionnelles aux règles de l'éthique professionnelle Modalités d'évaluation : Evaluations intermédiaires et continues sous la forme d'exercices et/ou d'études de cas dont la finalité est d'évaluer les acquis théoriques tout au long du parcours. Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Certification accessible sur concours d'entrée en M1 aux étudiants titulaires d'une licence. Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs conformément aux textes réglementaires.
En contrat d'apprentissage	X		Apprentissage possible en 2ème année de M2 (depuis le M1 du CELSA). Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs conformément aux textes réglementaires.
Après un parcours de formation continue	X		En formation continue, le Master 2 est accessible, sur dossier et après entretien, aux adultes de + 26 ans justifiant d'au moins 3 années d'expérience professionnelle. VAP possible (formation en 1 an à temps partiel). Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs conformément aux textes réglementaires.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		VAE (accompagnée et non accompagnée). Accès sur dossier. Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs conformément aux textes réglementaires.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 99-747 du 30 août 1999 portant création du grade de master, modifié par le décret n° 2002-480 du 8 avril 2002 ;

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 septembre 2014 accréditant l'université Paris IV en vue de la délivrance de diplôme nationaux à compter de l'année universitaire 2014-2015 pour 5 ans (fin de l'accréditation : année universitaire 2018-2019)

Arrêté du 27 septembre 2010 relatif aux habilitations de l'université Paris IV Sorbonne

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Arrêté d'habilitation du 27 septembre 2010

Avis favorable DGESIP 10 janvier 2014

Formation reconnue par la CPNEJ (avis favorable renouvelé le 19 juin 2013)

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 80 étudiants, apprentis et stagiaires de formation continue toutes options confondues.

<http://www.celsa.fr/observatoire-metiers.php>

Autres sources d'information :

Site de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle de l'Université

<http://www.paris-sorbonne.fr/nos-formations/orientation-insertion-et-debouches/presentation-3280/presentation-4904/>

Site de la CPNEJ : www.cnmj.fr/basedocumentaire/cpnej/

CELSA Université Paris Sorbonne

Université Paris Sorbonne

Lieu(x) de certification :

CELSA - Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Neuilly-sur-Seine]

CELSA Université Paris Sorbonne

77, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :****Fiche remplacée par la fiche nationale n°31496**

Le CELSA, devenu Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication, a été créé en 1958 au sein de l'Université de la Sorbonne. Il est membre de la Conférence des Grandes Ecoles depuis 2005.

Formation journalisme reconnue par la CNPEJ depuis 1981.